



## MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION

### ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

#### **Modification des Plans Locaux d'Urbanisme de Mont de Marsan et de Saint Avit (mise en compatibilité avec le plan d'exposition au bruit)**

Le public est informé qu'en application de l'arrêté communautaire du 25 Mai 2018, une enquête publique conjointe se déroulera **du 18 juin au 17 juillet 2018 inclus** au Pôle Technique de la Ville de Mont-de-Marsan (siège de l'enquête).

Monsieur Philippe CORREGE, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter les dossiers d'enquête conjointe et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, tous les jours (samedis, dimanches et jours fériés exceptés) de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et 16h30 le vendredi, au pôle technique, 8 rue du Maréchal Bosquet 40 000 MONT DE MARSAN (siège de l'enquête) et en mairie de Saint-Avit 17 avenue de Jouliou les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 18h.

Il pourra, également, adresser ses observations, par écrit, au Commissaire-Enquêteur, au Pôle Technique ou bien par mail à l'adresse : [pole.technique@montdemarsan-agglo.fr](mailto:pole.technique@montdemarsan-agglo.fr).

Le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public, au Pôle Technique (siège de l'enquête), les :

- **lundi 18 juin 2018 de 9h à 12h**
- **mardi 17 juillet 2018 de 14h30 à 17h30**

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur au Pôle Technique de la ville de Mont-de-Marsan.